

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une campagne de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (r.) examine la teneur des travaux. © D.L.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

ACTV AUTONOME CENTRE TELEVISION

LA GAZETTE NOUVELLE

LE SOIR

Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



con den CRA mat

Revue de presse du jeudi 9 avril 2026

ROMAN SCHREVEN

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont traîné à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiété. Il y avait une vraie rénité dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



« Ce s'annonce compliqué pour les CPAS... » © D.L.

Qua près chai née; gou pas pas pas tion

DH | **LES**
SPORTS⁺

Bonne nouvelle pour le mazout, le diesel, l'essence et le gaz

L'accord survenu dans la nuit de mardi à mercredi a entraîné une chute des cours du pétrole et du gaz naturel liquéfié.

Le monde a donc poussé un grand ouf de soulagement. Quelques minutes seulement avant la fin de l'ultimatum lancé par Donald Trump contre l'Iran, le régime des mollahs a donc accepté de se remettre autour de la table pour négocier. Un cessez-le-feu a été décrété.

Une "civilisation entière" ne sera pas détruite comme le menaçait le président américain.

L'accord prévoyait, entre autres, la réouverture, durant 15 jours, du détroit d'Ormuz, lieu de transit d'une quantité importante de la production mondiale de pétrole. Vers 6h du matin, heure belge, de premiers navires franchissaient le détroit.

Selon les estimations, quelque 800 navires - parmi lesquels une majorité de tankers transportant des produits pétroliers - avec 20.000 marins à leur bord sont bloqués dans le Golfe persique depuis le début du conflit, fin février. Près de 200 devraient traverser le détroit dans l'autre sens pour déposer leurs cargaisons et en reprendre au passage. Et près de 3.000 patientent dans toute la région.

■ L'impact sur les prix à la pompe

Conséquence quasi immédiate: le cours du Brent en mer du Nord a chuté de 15%, passant de 110 \$ environ mardi soir, à 93 \$ ce mercredi matin et même 91 \$ mercredi soir.

Avec quel impact sur le prix des carburants? "Il y aura certainement une diminution des prix à la pompe, commente Vincent Orts, porte-parole de la fédération des négociants en combustibles et carbu-

rants (Brafc). *Pas ce jeudi car les prix pour aujourd'hui ont été fixés hier sur base des transactions internationales établies mardi, soit avant l'accord.*"

Le mazout de chauffage devrait baisser plus vite qu'à la pompe.

À ce moment, le brent était donc au plus haut. "Pour le diesel et l'essence, il y a des chances que ça diminue dès ce vendredi mais il faut que des seuils du contrat-programme soient franchis, précise Vincent Orts. Je dirais donc que les prix diminueront au plus tôt ce vendredi, mais sans doute plus vraisemblablement en début de semaine prochaine."

De quel niveau seront ces baisses? Impossible à dire pour l'instant. Mais elles seront assurément progressives, comme cela l'avait été pour les carburants, permettant d'affi-

cher en Belgique des prix moins élevés que chez certains de nos voisins.

■ L'impact sur le mazout de chauffage

Comme pour le diesel et l'essence, le mazout de chauffage devrait bénéficier de la réouverture du détroit d'Ormuz et de la chute du pétrole sur les marchés boursiers qui en a découlé. Pour rappel, le prix du fuel a bondi de près de 70% depuis les premières attaques iraniennes en Iran. La baisse des prix devrait déjà être perceptible vendredi, de manière progressive. "C'est différent du diesel et de l'essence car le mazout de chauffage n'est pas soumis aux seuils du contrat-programme, indique Vincent Orts. La baisse des prix aura donc lieu dès vendredi certainement."

■ L'impact sur le gaz

Le gaz naturel liquéfié (GNL) avait presque grimpé de 100% entre le 28 février (31,5 € le MWh) et le 19 mars (61,8 € le MWh). Mercredi matin, il a aussi bénéficié du même élan baissier que le pétrole, pas-

sant de 53 € le MWh à 43 €. Après un rebond à 46 € en cours de journée, il est redescendu, mercredi soir, aux valeurs enregistrées en matinée.

Néanmoins, la baisse des prix pour les particuliers risque d'être moins rapide que pour les produits pétroliers. Notamment parce que la production qatarie de GNL reste au ralenti malgré la réouverture d'Ormuz. À la mi-mars, l'Iran avait durement endommagé le site de Ras Laffan, premier site de production mondiale de GNL. Selon Shell, gestionnaire du site, les réparations pourraient durer plus d'un an, avec un impact direct sur la production. Or, environ 10% de la consommation annuelle de l'Union européenne provient du Qatar. Cette perte de production pourrait être problématique pour les prochains mois en Europe.

Reste à espérer que les négociations prévues pour 15 jours ne déboucheront pas sur une nouvelle fermeture du détroit d'Ormuz par les Iraniens.

Y. N.

Dolimont veut reporter l'entrée en vigueur du nouveau PEB

RÉGION WALLONNE

Lors de son discours sur l'État de la Wallonie, le ministre-président a proposé des mesures à long terme sur le plan énergétique.

Le gouvernement wallon ne va pas prendre de mesures directes pour aider les citoyens et les entreprises à faire face à la flambée des prix consécutive du blocage du détroit d'Ormuz. C'est ce qu'a confirmé Adrien Dolimont (MR) ce mercredi lors de son discours sur l'État de la Wallonie. *"Nous n'en avons ni les leviers, ni les moyens."*

ETS 2 et PEB 4 pourraient être "revues, reportées, phasées".

Le ministre-président a déclaré qu'il ne souhaitait *"pas laisser les citoyens payer seuls les conséquences de chocs qu'ils ne maîtrisent pas"*. Sa réponse aux crises géopolitiques est structurelle. *"La tâche est rude, elle sera longue"*, a-t-il averti. Le redressement de la région repose sur une stratégie structurée

autour de trois piliers stratégiques majeurs: l'énergie et la puissance industrielle, l'industrie de la défense et la protection du *"cerveau numérique"* de la Wallonie (centres de données, cloud, IA industrielle).

En matière de production et de transport d'énergie, le gouvernement wallon veut avancer en priorité sur la Boucle du Hainaut, la liaison électrique de 85 km qui se heurte à une résistance farouche de communes dirigées notamment par des bourgmestres MR et Engagés. *"Le dialogue [...] est nécessaire. Mais il ne peut pas servir de prétexte à l'immobilisme."*

Le PEB peut être revu

Concernant les mesures à long terme qui pourraient soulager le portefeuille des Wallons, Adrien Dolimont a fait savoir que plusieurs réglementations européennes à visée climatique pour-



"La tâche est rude, elle sera longue", a averti Adrien Dolimont. © PHOTO NEWS

raient être *"revues, reportées, phasées"*. Ces législations sont l'ETS 2, le RED 3 et le PEB 4. Elles doivent entrer en vigueur d'ici 2030.

L'ETS 2 (Emission Trading System) une taxe sur les émissions de CO₂ qui peut se traduire par une augmentation du coût des carburants. La directive RED III (Renewable Energy Directive) vise à augmenter la

part des énergies renouvelables mais les objectifs qu'elle fixe sont jugés difficile à atteindre. La rénovation énergétique du parc immobilier voulue par PEB 4 (Performance Énergétique des Bâtiments) est considérée comme financièrement insoutenable.

Lors d'une conférence de presse du MR, la ministre wallonne de l'Énergie, Cécile

Neven (MR), avait affirmé que l'objectif d'atteindre le label A pour tous les bâtiments en 2050 représenterait un investissement de 150 milliards d'euros pour la seule Wallonie. Soit plus de 6 milliards d'euros par an, un montant qu'elle jugeait démesuré par rapport à son propre budget annuel de 800 millions d'euros.

La ville adhère à HandyPark

MONS

Il s'agit d'une véritable avancée pour les personnes en situation de handicap.

C'est une première wallonne qui mérite d'être soulignée. La ville de Mons vient en effet de franchir un pas supplémentaire dans la modernisation de sa politique de stationnement avec l'activation de la plateforme nationale HandyPark. L'objectif est de garantir une reconnaissance automatique, sécurisée et équitable des droits de stationnement pour les personnes en situation de handicap. Déjà déployé à Anvers et à Bruxelles, ce dispositif fait aujourd'hui de Mons la première ville wallonne à rejoindre ce système national.

"Mons est fière d'être la première ville wallonne à activer HandyPark", complète Catherine Houdart, l'Échevine de la Mobilité à Mons. "Être pionnière, c'est poser un choix politique clair: celui d'une ville attentive à l'inclusion et à l'égalité des droits dans l'espace public. La modernisation ne peut jamais se faire au détriment des plus fragiles. Elle doit au contraire renforcer leurs droits."

"Être pionnière, c'est poser un choix politique clair."

Toute personne titulaire d'une carte PMR peut s'enregistrer via www.handypark.be, via l'application HandyPark ou en scannant le QR code présent sur les horodateurs montois. L'identification s'effectue via la carte d'identité ou itsme. Le vé-

hicule principal, une fois enregistré, est reconnu sans limite de durée.

La plaque devient l'unique référence pour la reconnaissance du droit au stationnement gratuit PMR. Lors du passage de la Scan Car, le droit est automatiquement validé. Il n'est plus nécessaire de se rendre à l'horodateur mais l'apposition de la carte sur le tableau de bord ou le pare-brise reste une obligation légale.

Garantir un droit

HandyPark permet également d'ajouter jusqu'à trois véhicules temporaires, valables chacun pour une durée de vingt-quatre heures. Cette option couvre les situations ponctuelles lorsqu'une personne est transportée par un proche, un voisin ou un membre de la famille. Les détenteurs étrangers d'une carte européenne peuvent enregistrer temporairement leur plaque via le service SMS prévu à cet effet.

Concrètement, HandyPark renforce la sécurité juridique des détenteurs légitimes, simplifie le contrôle pour la Ville, réduit les fraudes et harmonise les pratiques à l'échelle nationale. *"HandyPark n'est pas un outil de sanction supplémentaire. C'est un outil de protection. Moderniser, ce n'est pas contrôler davantage, c'est garantir que celles et ceux qui ont un droit puissent en bénéficier pleinement et sereinement."*

En rejoignant Anvers et Bruxelles, Mons confirme ainsi son engagement en faveur d'une mobilité plus fluide et plus inclusive. Ce déploiement s'inscrit également dans une politique plus large en matière d'inclusion et de handicap.

Emeline Berlier

Les pots caritatifs du Doudou ne seront finalement pas taxés

MONS

Les autres seront interdits. Un consensus a été trouvé à l'issue de discussions entre élus locaux. Objectif, ne pas pénaliser financièrement le secteur associatif.

Le secteur associatif pourra finalement pousser un ouf de soulagement. À l'issue d'une réunion regroupant l'ensemble des chefs de file du conseil communal, la majorité LB-PTB-Ecolo a une nouvelle fois revu sa copie concernant les traditionnels "pots" organisés pendant la ducasse. Les discussions ont permis d'obtenir un consensus - qui doit encore être transcrit officiellement - selon lequel ces pots seront autorisés et exemptés de toute taxation si la totalité des bénéficiaires est reversée aux bonnes œuvres.

En mars 2025 déjà, la possibilité de taxer les pots ouverts à tous pendant le Doudou avait fait débat, l'opposition y voyant une façon de taxer le secteur associatif, généralement bénéficiaire de ces rassemblements festifs. La ville s'était dès lors donnée un an pour clarifier sa position. En mars dernier, elle présentait la nouvelle mouture de sa proposition. Elle annonçait ainsi qu'une taxe de 1500 euros serait imposée aux rassemblements de plus de 750 personnes.

Quatre événements auraient été concernés, à savoir les pots de la Table Ronde, de l'Auberge de Jeunesse, des Ateliers des FUCaM et de la brasserie Saint-Feuillien, tous organisés pour la bonne cause. *"La volonté du collège communal reste de préserver l'équilibre entre esprit festif et respect des acteurs économiques lo-*

caux", insiste-t-on du côté de la ville. "Les commerçants montois font vivre la ville toute l'année, paient taxes et impôts. Permettre à certains de tenir des débits de boissons uniquement pendant la ducasse, profitant ainsi d'un effet d'aubaine, pose question car il s'agit d'une concurrence directe et déloyale."

Restait donc à savoir comment agir. Le sujet avait fait débat lors du dernier conseil communal, si bien que le vote du point avait été reporté et une réunion des chefs de groupe convoquée. Vendredi soir, l'accord a donc été conclu. *"Ce faisant, la ville apporte une réponse mesurée à la problématique, en encadrant les événements qui génèrent une forte affluence. Concrètement, toutes les initiatives dont les bénéficiaires sont intégralement reversés à l'associatif seront exonérées."*

Bien entendu, dans une logique de parfaite transparence, des contrôles seront opérés afin de vérifier que tous les fonds profiteront aux actions caritatives locales. *"Cette disposition va permettre à la ville de cadrer les choses en évitant la multiplication d'événements à finalité commerciale sans pour autant pénaliser l'associatif."* Les pots qui ne répondent pas à ces critères seront, eux, désormais interdits... Tel que prévu initialement dans l'arrêté adopté dans le cadre de l'organisation du Doudou.

Emeline Borlier

Le ministre met le collègue en garde

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

François Desquesnes n'écarte pas des mesures coercitives si le PS ne respecte pas la loi dans le cadre de la nomination de Bruno Scala à la Ruche et Symbiose.

Onterpellé au Parlement wallon par les députés Maxime Daye (MR) et Loris Resinelli (Les Engagés), le ministre des Pouvoirs locaux, François Desquesnes (Les Engagés), a fermement recadré la majorité socialiste locale. En cause: le refus répété du PS chapellois de désigner Bruno Scala (CAT) au sein des conseils d'administration de deux structures parapubliques, la Ruche chapelloise et l'ASBL Symbiose. Une situation que le ministre juge contraire aux règles démocratiques. *"Dans une démocratie, la majorité ne choisit pas son opposition"*, a-t-il martelé, rappelant que la représentation proportionnelle doit être respectée.

Une nouvelle motion sera déposée le 20 avril prochain par le groupe CAT au conseil.

Saisi du dossier, le cabinet du ministre avait déjà pris une décision forte. Après analyse, François Desquesnes a annulé les décisions prises lors des conseils communaux des 15 décembre 2025 et 26 janvier 2026. Motif: le non-respect de la clé D'Hondt, qui garantit une répartition proportionnelle des mandats en fonction des résultats électoraux.

Malgré cet arrêté, la majorité socialiste a maintenu sa position lors du conseil communal du 23 mars,

refusant à nouveau la désignation de Bruno Scala.

Du côté du collège communal, on avance une autre lecture. Les autorités rappellent que le groupe CAT avait quitté la séance du 15 décembre et qu'il lui appartenait de proposer un candidat capable de rassembler une majorité. À ce stade, aucune alternative n'aurait émergé, ce que regrette le collège, appelant à dépasser les tensions internes.

En toile de fond, les relations tendues entre le bourgmestre Mourad Sahli et Bruno Scala, ancien membre du PS, semblent peser sur le dossier. À noter que la Ruche chapelloise est présidée par le bourgmestre, tandis que l'ASBL Symbiose est gérée par son épouse.

Face à ce blocage persistant, le ministre ne cache plus son agacement. Il n'exclut pas le recours à des mesures contraignantes si la situation perdure. *"Si le blocage persiste, des mécanismes sont prévus par le Code, notamment en matière de tutelle coercitive"*, a-t-il averti. Avant d'insister: les décisions de tutelle *"doivent être respectées et produire leurs effets"*.

Concrètement, la Région pourrait aller jusqu'à désigner un commissaire spécial. Celui-ci aurait pour mission de se substituer temporairement aux autorités locales défaillantes afin de prendre les décisions nécessaires.



Les points relais, premiers touches par la grève bpost, subissent les retards importants dans la distribution des colis. Entre clients mécontents, éventuelle baisse de fréquentation et du chiffre d'affaires, nous avons contacté les points relais de la région du Centre qui témoignent.

LAURINE HANQUET

La grève bpost débutée le lundi 30 mars dernier se poursuit, notamment dans le Hainaut et tout particulièrement la région du Centre où des actions sociales étaient encore observées. Le mouvement de contestation fait suite à un réaménagement du temps de travail exigé par la direction. Un dénouement ne semble pas se dégager, tout du moins pas avant ce lundi 13 avril, au grand dam des internautes qui effectuent leurs achats en ligne. En première ligne, les points relais subissent de plein fouet les effets de cette grève. Contactés par nos soins, certains d'entre eux témoignent.

À la librairie de la Sennette, à Ecaussinnes, ce sont entre 30 et 40 colis qui transitent chaque jour depuis le centre de distribution b-post. « Nous n'avons plus rien reçu depuis une semaine. Heureusement, nos clients sont compréhensifs », nous dit Cindy,

la gérante. En revanche, force est de constater que les passages sont moins fréquents dans la boutique. « Au départ, nous sommes devenus un point relais pour amener une autre clientèle dans notre commerce. Je dois admettre que depuis le début de la grève, il y a moins de passage, puisqu'il n'y a plus de colis. Ce mercredi, c'est particulièrement calme ». La libraire nous confie que certains clients se rendent malgré tout sur place, signifiant que leurs colis sont en cours de traitement, dans l'espoir de les récupérer : « Nous devons alors expliquer que ça ne veut pas pour autant que nous l'avons reçu... cela ne sert à rien de le réclamer. Nous ne sommes pas responsables de ce retard ».

PLUS DE JOURNAUX VENDUS

Cindy souligne un effet bénéfique de cette interruption abrupte des livraisons bpost : « Des personnes qui s'étaient abonnées aux journaux ne les reçoivent plus à domicile,



CENTRE

LA GRÈVE BPOST IMPACTE LES POINTS RELAIS : « SANS LES COLIS, IL Y A MOINS DE PASSAGE... »



Jérôme : « J'ai bien peur de me retrouver avec 800 colis à gérer » © DR

au vu des circonstances. Ils en achètent donc en magasin, mais je n'en reçois pas assez pour répondre à la demande ».

Des journaux, des livres, des confiseries... mais toujours pas de colis, même à la librairie Kikadikoi, à Braine-le-Comte. « Nous traitons une centaine de colis bpost par jour. À l'entrée, ça représente environ deux heures de travail, mais ça nous permet de générer du trafic dans la librairie ce qui est toujours bon à prendre. Si je ne le fais pas, de toute façon, ce sera un autre qui le fera », nous dit David, le libraire. Si les colis ne s'y acheminent pas, en revanche, le téléphone ne cesse de sonner : « Les gens ne sont pas tou-

jours informés, ils ne comprennent pas pourquoi ils n'ont toujours pas reçu leurs colis. Il faut alors gérer leur mécontentement ».

CONTRECOUP À LA REPRISE ?

Pour ces points relais, la grève bpost représente un manque à gagner puisque les clients qui se rendent dans un commerce pour récupérer un colis sont amenés à faire des achats dans un même temps. Ce n'est en revanche pas le cas du Louis Delhaize de Naast : « Pour l'instant, cette grève ne se répercute pas sur mon chiffre d'affaires. Il faut dire que nous sommes dans un village, donc ceux qui récupèrent des colis sont mes clients habituels », explique



Les agents de bpost sont en grève depuis plus d'une semaine. © Belga

Jérôme, la gérante. Le commerce qui traitait entre 30 et 50 colis par jour n'en reçoit plus depuis le lundi 30 mars, début de la grève. « Ma clientèle ne se plaint pas, de façon générale. Même si certains râlent parce qu'ils commandent pour une occasion particulière ou encore pour le travail et attendent donc la réception avant une certaine date », nous dit-elle. Lorsque le mouvement de contestation prendra fin, Jérôme craint le contre-coup : « J'espère que la distribution sera régulée, car si les gens ont continué de commander durant cette période, j'ai bien peur de me retrouver avec 800 colis à gérer dans un même temps », conclut-elle. ■

MERVEILLE SIASSIA-BULA RENONCE À SON POSTE DE CHEF DE GROUPE DU MR LOUVIÉROIS

Depuis le dernier conseil communal, Merveille Siassia-Bula n'est plus, à sa demande, chef de groupe MR à La Louvière. L'intéressé, qui dirige une agence immobilière dans la Cité des Loups, nous explique pourquoi.

ARNAUD DUJARDIN

C'est acté, Lucie Delhaye, 30 ans, professeure de français à La Louvière, remplace Merveille Siassia-Bula au poste de cheffe de groupe du MR au conseil communal de La Louvière. Arrivé de son Congo natal en Belgique à l'âge d'un an, l'histoire louviéroise de Merveille a commencé à Saint-Vaast. Après être passé par Haine-Saint-Paul et le centre-ville de La Louvière, il réside à Strépy-Bracquegnies. Il a appris à connaître La Louvière à travers ses écoles, ses clubs sportifs et ses activités de loisirs. Élu conseiller communal en 2018, il a eu l'opportunité de défendre des projets

aboutis, tels que le projet « Plaisir d'apprendre » ou encore la diffusion des dossiers préparatoires du conseil communal aux citoyens avant la tenue des séances. S'il ne regrette aujourd'hui en rien son expérience communale, il préfère faire un pas de côté en tant que chef de groupe.

« C'est trop énergivore, et je souhaite me consacrer pleinement à mon projet d'agence immobilière que j'ai créée en 2024 », explique le patron de Merveille Immo, rue de Bouvy. « Notre groupe a besoin de quelqu'un de dynamique qui se consacre à 100 % à cette tâche. Je reste convaincu que Lucie fera très bien ce job. »

Merveille Siassia-Bula reste néanmoins conseiller communal et provincial, du moins pour le moment : « C'est toujours en réflexion, mais il est possible, pour des raisons professionnelles, que je fasse un pas de côté et que je ne finisse pas la mandature. Si mon agence me prend trop de temps, je trouverai normal que l'on fasse monter une personne plus investie pour préparer l'avenir du MR local avant les prochaines élections. »

UNE MOTION QUI DÉSOLIDARISE

On se souvient que Merveille s'était désolidarisé en mars dernier du vote du groupe MR contre une motion PS louviéroise fusti-

geant un projet de loi fédéral autorisant les visites domiciliaires chez les migrants. Mais ce dernier réfute toute influence de sa position de vote dans sa décision de faire un pas de côté : « Je discutais déjà de mon renoncement en tant que chef de groupe avec le MR louviérois avant cette motion. Il est normal que l'on ne soit pas toujours d'accord à 100 % avec son groupe politique. Je reste un homme de droite, mais plutôt du centre-droit que de la droite dure. Je suis arrivé avec mes parents en 1992 du Congo, et jusqu'en 1995, nous étions sans papiers. Mes parents devaient loger à différents endroits, sans titre de séjour. Si cette loi avait existé à l'époque, ils au-



Merveille Siassia-Bula (MR) © D.R.

raient pu subir ces visites domiciliaires. Avec ce passé vécu, je ne peux évidemment accepter ce projet de loi. » C'est donc bien pour se consacrer pleinement à son agence que Merveille a décidé de ralentir son rythme politique. ■

Le nouveau recyparc de Manage est inauguré

L'intercommunale Hygea et la commune de Manage annoncent l'ouverture d'un nouveau recyparc rue de Bellecourt. Une infrastructure modernisée qui vise à améliorer l'accueil, la sécurité et le tri des déchets.

Le nouveau recyparc de Manage est désormais ouvert. Située rue de Bellecourt, cette infrastructure repensée par l'intercommunale Hygea et la commune se veut plus moderne et mieux adaptée aux besoins des citoyens.

Parmi les principales nouveautés, le site s'étend sur une surface plus importante et permet désormais de collecter davantage de déchets. Le nombre de fractions acceptées passe à 25, soit une augmentation de 20 %. Les habitants peuvent également y déposer de nouveaux types de déchets comme les plastiques durs, l'asbeste-ciment, les pneus ou encore des objets réutilisables.

Le recyparc a aussi été conçu pour améliorer les conditions d'accueil. Une voirie d'at-

tente a été aménagée à l'intérieur du site afin d'éviter les files à l'extérieur, alors que 30.000 visiteurs sont attendus chaque année. L'accès reste toutefois soumis à certaines conditions pour les PME et indépendants, qui doivent introduire un dossier et disposer d'une carte payante.

10 CAMÉRAS

La sécurité a également été renforcée avec l'installation de dix caméras, tandis que les voiries ont été élargies et renouvelées pour faciliter la circulation des véhicules et des camions. Un soin particulier a été apporté à l'intégration du site dans son environnement, avec notamment la mise en place d'un mur végétal pour limiter les nuisances visuelles et sonores.

Du côté du personnel, la qua-

lité des conditions de travail a été revue à la hausse avec des locaux agrandis et mieux équipés, répondant notamment aux normes pour accueillir du personnel féminin.

Le coût total des travaux, incluant l'aménagement d'un rond-point, s'élève à environ 2,8 millions d'euros, dont 812.000 euros subsidiés par la Région wallonne. Ce projet s'inscrit dans un programme plus large de modernisation des recyparcs mené par Hygea depuis 2016. L'intercommunale, qui collecte chaque année près de 110.000 tonnes de déchets via ses 25 sites, prévoit encore d'autres rénovations et constructions dans les années à venir. ■



Les travaux s'élèvent à 2,8 millions d'euros. © Com



Avec une voirie d'attente. © Com



Un recyparc plus grand. © Com

Un nouveau conseil de la jeunesse

Ce 7 avril, dix jeunes issus des écoles secondaires et primaires de l'entité ont prêté serment, officialisant leur entrée au sein du Conseil Sonégien de la Jeunesse. En place depuis septembre, ils ont déjà multiplié les initiatives en participant à la semaine du commerce équitable, au Grand Nettoyage Be Wapp dans le centre-ville, notamment.

Une action de sensibilisation à la sécurité routière, en collaboration avec le centre d'éducation et de prévention de la Province du Hainaut, est en préparation. Une initiative axée sur le bien-être, en lien avec le service oncologie du CHR Haute Senne, figure également au programme. « Nous croyons profondément que les jeunes ont toute leur place dans la vie publique », conclut la Bourgmestre. « Avec le Conseil communal des enfants et le Conseil de la jeunesse, nous donnons aux jeunes les moyens d'avoir un impact réel. » ■

C'est officiel : Seneffe décroche la troisième et ultime étoile du label Communes Sportives. « C'est génial, nous sommes très contents », réagit Emmanuel Cogghe, échevin des sports, en apprenant la nouvelle. « Il ne nous manquait vraiment pas beaucoup de points pour arriver à 80 % et obtenir cette troisième étoile. Dans mes souvenirs, on était à 78 environ, et c'est pour ça qu'on a introduit un nouveau dossier il y a quelques mois, en rajoutant des événements qui se sont déroulés entre le dossier précédent et celui-ci. » La récompense est assurée pour les trois prochaines années.

PLUS EXIGEANT

Il faut d'ailleurs noter que « l'édition 2026 marque un relèvement du niveau d'exigence, avec une obligation accrue de preuves concrètes. Résultat : 37 communes ne décrochent aucune étoile, confirmant la rigueur du dispositif, » communique le cabinet de la ministre Jacqueline Galant (MR).

Les actions des communes sont évaluées sur base du développement d'une offre sportive accessible à tous ; de la qualité et valorisation des infrastructures sportives ; de la promotion de la mobilité active vers les lieux de pratique et de l'inclusion de l'ensemble des publics, y compris les publics fragilisés.



SPORTS

Seneffe décroche la troisième étoile du label Communes Sportives !

Depuis 2021, la Fédération Wallonie Bruxelles évalue les politiques sportives locales et décerne au plus méritantes un label Communes Sportives. En 2026, sur 94 candidatures, 48 communes sont distinguées... Et parmi elles, Seneffe, qui passe de deux à trois étoiles.



Emmanuel Cogghe, échevin des sports : « Je pense que les mérites sportifs nous ont rapporté des points ». © DR

« Je pense que ce qui nous a fait gagner le plus de points par rapport au précédent dossier, c'est le fait d'y avoir inclus la cérémonie des mérites sportifs seneffois. On l'organise tous les deux ans, car nous sommes un petit village et ça permet d'avoir plus de résultats à mettre en avant. »

Les nombreux clubs sportifs de l'entité se portent par ailleurs très bien, selon l'échevin. « Nous avons un grand club de foot, le FC Sneff qui a plus de 350 affiliés, avec beaucoup d'équipes de jeunes. Le Seneffe Tennis Club, qui a aussi plus de 300 affiliés de tous

âges et qui a d'ailleurs un club-house un peu vieillissant. Il date des années 70. Le projet a été lancé par mes prédécesseurs, mais ici, on va introduire une demande de subsides auprès d'Infra-sport pour en faire un nouveau. »

« UNE BELLE RÉCOMPENSE »

Il cite encore le club de basket, qui commence aussi à être à l'étroit dans la salle omnisports d'Arquennes, les clubs de Taekwondo, de judo et de karaté, de badminton... « C'est une commune qui vit bien ! À part une piscine pour la natation, il ne nous manque pas grand-chose, »

plaisante-t-il.

D'apparence plus anecdotique, mais avec des atouts très concrets, « Il y a aussi les terrains de pétanque qui se créent à droite et à gauche dans le village, à travers les budgets participatifs. »

Emmanuel Cogghe conclut : « C'est une belle récompense pour ce qui a été fait avant par mes prédécesseurs, ainsi que par le responsable des sports. Je vais le remercier, c'est lui qui a fait tout le boulot. Et surtout pour tous les bénévoles qui s'investissent dans les clubs. »

Citons encore Écaussinnes, elle aussi récompensée par ce label avec deux étoiles. ■

DOLIMONT : « UNE AIDE FINANCIÈRE MASSIVE N'EST PAS ENVISAGEABLE »

Réindustrialisation, rigueur budgétaire et activation du marché du travail. Adrien Dolimont a dressé un état sans détour de notre région à travers son « État de la Wallonie ».



GASPARD GROSJEAN
Rédacteur en chef adjoint

n'en avons ni les leviers, ni les moyens », tranche-t-il. Dans la même veine, il met en garde contre la tentation de reproduire des politiques passées « sans en mesurer les conséquences », ce qui reviendrait, selon lui, à « manquer de lucidité ». Référence claire à la période Covid.

2/3 DES CONVOQUÉS ABSENTS

Le constat financier est, lui aussi, posé sans détour. La Wallonie supporte aujourd'hui une charge d'intérêts d'environ 700 millions d'euros par an, « soit presque le budget de la Petite enfance ». « Une part croissante de notre budget sert à payer le passé plutôt qu'à préparer l'avenir », insiste Adrien Dolimont, qui fixe un cap : re-

”

« La Wallonie supporte aujourd'hui une charge d'intérêts d'environ 700



Le ministre-président Adrien Dolimont, à l'occasion de son discours sur l'état de la Wallonie. © Belga

Chaque printemps, l'exercice revient : le ministre-président wallon dresse l'état de la Wallonie devant les parlementaires. Un rituel démocratique bien installé que le libéral Adrien Dolimont regarde lui-même avec distance, jugeant son timing « pas idéal » étant donné que le vrai moment de vérité quant aux politiques mises en place est plutôt à déceler lors de la confection du budget. Mais sur le fond, le message livré ce mercredi est limpide : la Wallonie doit changer de cap, et vite.

Au cœur de son discours, une priorité martelée : la réindustrialisation. « La seule voie », selon lui, pour redresser la Région. Concrètement, le gouvernement entend « déployer et remobiliser 1.500 hectares sur la législature », en ciblant les

terrains déjà artificialisés et rapidement mobilisables. Une manière de répondre à un problème bien identifié : des projets industriels freinés, voire découragés, par le manque de foncier disponible ou par des délais jugés trop longs.

PAS DE SOUTIEN MASSIF À LA POPULATION

Autre volonté, celle de soutenir les Wallonnes et les Wallons touchés de plein fouet par la crise énergétique et les hausses multiples des prix du mazout, de l'essence, du diesel, du gaz et même de l'électricité. Mais cette ambition se heurte à une réalité budgétaire que le ministre-président n'élude pas. « Une réponse publique massive et généralisée n'est pas envisageable à ce stade, tout simplement parce que nous

millions d'euros par an! Une part croissante de notre budget sert donc à payer le passé plutôt qu'à préparer l'avenir »

Adrien Dolimont

venir à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2029. Sur le front de l'emploi, le ministre-président anticipe déjà les critiques de l'opposition. Oui, le nombre de demandeurs d'emploi peut apparaître en hausse, concède-t-il, mais il l'explique par un changement de méthode statistique mis en place par Christie Morreale lors de la précédente législature. Et de contre-attaquer : « Le taux d'emploi progresse et des milliers de citoyens retrouvent un travail », affirme-t-il. Dans le même temps, les be-

soins des entreprises restent massifs. Selon lui, au moins 88.000 recrutements sont attendus en 2026, dont plus de la moitié en CDI, avec un rôle important des petites entreprises. Un décalage persiste toutefois entre offres et demande. Illustration frappante : « Sur 5.000 personnes convoquées, à peine un tiers se présente ». Un chiffre que le ministre-président refuse de banaliser : « Ce n'est ni une fatalité, ni un détail ».

Derrière ces constats, Adrien Dolimont esquisse une ligne politique claire : concentrer les moyens, activer davantage les demandeurs d'emploi et assumer des choix budgétaires stricts. Le tout dans un contexte qu'il juge plus contraint que jamais, entre rareté des ressources publiques et concurrence internationale accrue. ■

LE PS DÉNONCE LE BILAN DU GOUVERNEMENT



Christie Morreale. © PhN.

Chiffres à l'appui, les socialistes, dans l'opposition, ont dressé un bilan particulièrement sombre de l'action gouvernementale. En matière de budget, d'abord. « Depuis 2020, les comptes, c'est-à-dire l'exécution du budget en fin d'année, étaient systématiquement meilleurs que le budget ajusté (...) Mais 2025 brise cette dynamique : le déficit SEC se creuse de 400 millions supplémentaires, dans l'hypothèse la plus optimiste. Quant au solde budgétaire net à financer,

c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses, en y incluant le poste de sous-utilisation de crédits, le dérapage est de près de 600 millions par rapport à l'objectif fixé », a ainsi pointé la cheffe de groupe du parti au parlement wallon, Christie Morreale.

« Le besoin de financement sur les marchés et la dette en sont dégradés d'autant. Résultat ? Un différentiel recettes/dépenses négatif de 2,9 milliards aux comptes 2025 contre 2,4 milliards en 2023. En d'autres mots, vous ne redressez pas les finances wallonnes, vous les dégradez », a-t-elle ajouté. ■

LE SOIR

Dolimont en quatre discours : un ingénieur qui cherche sa voix

Les discours du ministre-président wallon tournent principalement autour de la feuille de route imposée au gouvernement par la déclaration de politique régionale (DPR). Celui sur l'état de la Wallonie s'inscrit dans la même veine.

ANALYSE

STÉPHANE VANDE VELDE

Deuxième discours sur l'état de la Wallonie, deux discours également lors des fêtes de la Wallonie. Soit quasiment deux ans comme ministre-président et quatre moments clés pour le chef du gouvernement azur, Adrien Dolimont. L'occasion pour *Le Soir* de décrypter le style, tant sur le fond que sur la forme, des discours du ministre-président.

La forme : davantage ingénieur que poète

Adrien Dolimont n'a pas le talent d'orateur de son président de parti, Georges-Louis Bouchez. Ni celui de certains de ses prédécesseurs, comme Willy Borsus ou Paul Magnette. Il n'a pas le sens de la formule d'Elio Di Rupo. Mais il le sait et tâche donc de ne pas jouer un rôle qui n'est pas le sien. Ce n'est pas un homme de mots mais un homme de chiffres. Pas un poète mais un ingénieur. Une formule qu'il n'a pourtant pas choisie mais qui lui est désormais accolée. Ses discours, il les sauve donc par quelques saillies bien choisies (« des cerveaux et des serveurs »), et les agrément de nombreuses citations. Il aime Alexis de Tocqueville (« Les peuples démocratiques haïssent souvent les vérités désagréables »), Albert Einstein (« Il serait

fou de refaire toujours la même chose et de s'attendre à des résultats différents »), Winston Churchill (« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté ») mais aussi Vaclav Havel, Paul Morand, Maurice Maeterlinck, René Char. Il verse parfois dans la culture populaire comme lorsqu'il parle de « Wallonie Pokémon ».

Dans ses derniers discours, tant devant les forces vives en janvier, que lors de son discours sur l'état de la Wallonie ce mercredi, il se raccroche aux lois de la physique ou à celles des économistes. Mercredi, il a parlé de la loi de Charles Goodhart, celle de Parkinson ou celle de Pareto. Finalement plus en adéquation avec sa personnalité.

Le fond : DPR, lignes de force gouvernementales, et air du temps

Dans ses premiers discours, il s'agit de marquer la césure, le changement. Quelques mois après son entrée en fonction, lors des fêtes de Wallonie, il parle « d'élan », « de confiance retrouvée », « de vent nouveau », « d'une Wallonie conquérante ». « Notre ambition est grande », lâche-t-il en avril 2025. « Nos objectifs sont clairs et nombreux. Et nous avons un cap et une stratégie ». Et lors des fêtes de Wallonie 2025, en présence du Premier ministre, Bart De Wever, il estime « avoir rompu la spirale de la résignation ».

Il lâche des chiffres. Beaucoup de chiffres. Normal, c'est un ingénieur, ministre du Budget. « Le bon sens » est appelé à la rescousse. L'obligation de prendre des mesures impopulaires est défendue. « Nous prenons des décisions qui ne font pas plaisir. Mais nous osons les prendre parce qu'elles sont nécessaires. C'est cela assumer ses responsabilités. » Rendre de la fierté aux Wallons aussi, ce que dupliquera Boris Dillies un an plus tard dans son discours d'investiture comme ministre-président bruxel-

lois. Le sous-titre est clair : fierté disparue par quarante ans de socialisme. « Chez nous, quand on réussit, on s'excuse presque. » Le texte est écrit autour du mot « osons ». L'heure est à toutes les espérances.

Un an plus tard, le vent gonfle un peu moins les voiles. Les chiffres ont disparu – parce qu'ils ne sont pas favorables ? Ou pour casser l'image d'homme de chiffres ? – il ne s'agit plus d'oser. Mais au contraire de se montrer prudent. Les mesures d'économie sont passées par là. « Chaque économie est une assurance pour supporter les chocs de demain. La rigueur budgétaire est une condition pour casser l'effet boule de neige où la dette engendre mécaniquement plus de dette. »

Les thèmes sont souvent les mêmes : il tourne autour de la réindustrialisation de la Wallonie, de la défense des régions – les premiers discours se félicitaient de la réforme des droits d'enregistrement – de la présentation des réformes futures. On y parle APE, rationalisation, simplification administrative. On détaille une par une les chantiers de chaque ministre, de manière à ne pas faire de mécontents au sein du gouvernement. L'emploi est toujours au centre du jeu. De tous les discours. « La colonne vertébrale de notre mandat », reconnaît-il cette année. En septembre 2025, « le taux d'emploi wallon est notre défi majeur », assénait-il au théâtre de Namur. Le ton est encore à l'espoir face à la réforme des allocations de chômage. « Nous avons engagé la plus importante réforme du marché de l'emploi depuis des décennies ». Huit mois plus tard, il martèle : « Notre projet n'est pas de considérer le chômage comme une fatalité ». Il n'y a pas encore d'impact sur le marché de l'emploi mais le ministre-président parle de « mouvement réel vers l'emploi ».

Une différence d'une année à l'autre : le discours de ce mercredi ne ressemblait

pas à l'état de la Wallonie telle qu'elle est aujourd'hui. Contrairement à l'année passée, où il avait asséné les chiffres du vieillissement de la population, du chômage, de l'économie. Point de cela cette année. On est dans une Wallonie imaginée. Celle qu'on voudrait voir advenir. Celle qui tarde peut-être à se métamorphoser. On se projette dans un an.

Sa patte personnelle apparaît davantage quand il sort des réformes attendues ou des sujets d'actualité. C'est là qu'il montre qu'il n'est pas qu'un notaire de la déclaration de politique régionale (DPR). Il n'hésite pas à donner son sentiment sur la manière de faire de la politique ou les attaques dont il fait l'objet. En septembre 2025, lors des fêtes de Wallonie, il fustigeait « des nuances qui souffraient, une subtilité qui disparaissait, des débats qui se réduisaient au mieux à des slogans, au pire à des injures et huées de stade. Je vous l'avoue, cette agressivité ambiante, cette tension permanente me heurtent ». Quelques mois plus tôt, il disait que « nos concitoyens attendent de la transparence et de la bonne gestion (...), ils attendent que nous prenions des décisions, et non pas que nous fassions des promesses. (...) Nous devons oser combler ce fossé qui s'est creusé avec les citoyens ». C'est timide, peut-être pas encore assez fort pour incarner la Wallonie. Mais pouvait-on dire que ses prédécesseurs, un Elio Di Rupo assoupi ou un Paul Magnette, resté trop peu de temps, l'incarneraient davantage ?

La banque et les services financiers, deuxième source de revenus du bureau de poste

AMANDINE CLOOT

Il faut un peu de patience Madame, oui. On fait de tout ici, maintenant : je suis banquière Fortis, je dois gérer les transferts d'argent avec Ria. Mais, évidemment, je vais aussi m'occuper de votre colis. On vend même des lunettes. Regardez, elles sont là-bas, si ça vous intéresse », plaisante et rit jaune un peu aussi une guichetière d'un bureau de poste bruxellois. A une heure de la fermeture, un paquet de numéros est encore affiché sur l'écran géant qui trône au milieu du local. « Bientôt, on fera aussi des crêpes pour faire patienter les gens dans la file ! »

Comme les environ 2.100 postiers du réseau bpost, la travailleuse a été formée intensivement - 15.000 heures de cours ont déjà été dispensées au total - pour incarner, comme il se doit, le partenariat scellé et opérationnel depuis la fin janvier 2024 entre leur employeur et BNP Paribas Fortis (BNPPF). La première banque du pays est désormais parfaitement « intégrée » dans les 650 agences postales belges ; en remplacement de bpost banque, dont elle a avalé les 50 % qu'elle ne détenait pas encore.

« La banque est dans l'ADN chez nous, mais c'est vrai que ces deux dernières années, on est passé au niveau supérieur », glisse Tina Hernalsteen, directrice du réseau bpost. C'est que BNPPF a déjà pris de la place à la poste avec 1,5 million de visites dédiées

enregistrées en 2025, un chiffre en hausse de 15 % sur douze mois et qui continue à suivre la même progression cette année. De quoi ravir les deux entreprises. « Mais les clients le sont aussi, la satisfaction que nous mesurons augmente sensiblement », justifie Mark Saevens, à la tête de la banque pour les particuliers chez bpost. « Pour nous, c'est un business en croissance. C'est simple : le pôle financier constitue aujourd'hui la deuxième source de revenus de l'agence postale, après notre contrat de gestion (soit une compensation financière versée par le fédéral pour assurer, principalement, le maintien du réseau physique, NDLR). »

Un *win* pour BNPPF aussi, qui a gagné « en net » des clients depuis l'absorption du 1,1 million de personnes qui avaient des comptes chez bpost banque. « Ere digitale ou pas, la poste devient aussi un canal d'acquisition et nous sommes positivement surpris du succès rencontré », explique Laurent Loncke, responsable *retail* et membre du comité de direction de BNPPF.

Des points de contact « physique » en évolution

Chez BNP Paribas Fortis, on n'a, en réalité, jamais pris ce partenariat à la légère. L'intégration de bpost banque a correspondu avec une refonte complète de l'offre aux clients particuliers. En deux packs.

Le premier, *Easy Guide*, est facturé 5,5 euros par mois et donne accès à l'application smartphone, au *contact center* et au conseil personnalisé du banquier dans les 250 agences propres de BNP Paribas Fortis, uniquement sur rendez-vous. Le second, *Easy Go*, est l'option « bon marché » : pour deux euros mensuels, vous pouvez faire des opérations via mobile, via le centre

d'appels ou en vous rendant au bureau de poste de votre localité. Au guichet, les agents sont formés pour réaliser des opérations de base (comme remplacer une carte, renseigner sur un virement, etc.) et pour recruter de nouveaux prospects.

« On a le plus grand réseau du pays, mais *Easy Go* n'est pas réservé aux clients non digitalisés, c'est une expérience hybride », insiste Laurent Loncke. « Parfois, même si on est très connecté, on veut juste un contact humain pour certaines étapes. Une partie de nos clients *Easy guide* a d'ailleurs commencé à se rendre naturellement à la poste parce que c'est fort pratique. Nous avons finalement décidé de communiquer proactivement sur ce réseau étendu pour tout le monde. »

Dans 307 bureaux de poste, BNP Paribas Fortis a également implémenté des « mini-agences » où, sur rendez-vous, celles et ceux qui le souhaitent peuvent souscrire à un crédit, plus fréquemment à la consommation (+38 % de ventes sur un an), à une assurance (+82 % de ventes sur un an) ou à un produit d'investissement (+20 % de ventes sur un an). Y travaillent 100 équivalents temps plein spécialistes en placements et 200 en assurances ; des banquiers formés et payés par bpost. L'offre - entendez les produits proposés à la clientèle - ressemble de plus en plus à celle des « vraies » agences BNPPF. « On prévoit encore de l'étoffer, comme les ventes sont très satisfaisantes. » Ré-

cemment, la banque y a aussi installé sa marque « inclusive » Nickel.

De quoi s'interroger sur le sort réservé aux agences « propres » de BNP Paribas Fortis, en voie de disparition depuis une dizaine d'années. « Non, il ne s'agit pas d'un prétexte pour fermer des portes », promet le responsable BNPPF. « Notre plan 2020-2025 prévoyait d'arriver à environ 220 agences, nous en sommes finalement à 247 et nous en aurons toujours plus de 220 en fin d'année. Nous sommes arrivés aujourd'hui à incarner le principe de

banque universelle, avec près 900 points de contact physique ! »

La question d'une réduction du réseau chez bpost se pose par ricochet aussi. Actuellement, un mouvement de grève se tient surtout dans les centres de tri ou de distribution car la direction veut adapter l'entreprise à la prédominance des colis (bpost a notamment perdu la concession pour la distribution de la presse) en modifiant le temps de travail,

en particulier des facteurs. Mais le gouvernement fédéral a également prévu de baisser de 50 millions d'euros (sur un total d'environ 160 millions par an) la dotation accordée en majeure partie pour garantir la présence d'un bureau par commune. Ce qui fait craindre aux syndicats des fermetures. « Le nouveau contrat de gestion est prévu pour le 1^{er} janvier prochain, nous sommes actuellement en négociations avec les cabinets pour trouver le meilleur équilibre avec moins de moyens », conclut-on chez bpost.

Parfois, même si on est très connecté, on veut juste un contact humain pour certaines étapes

Laurent Loncke
Responsable « retail » et membre du comité de direction de BNPPF



Les subsides au travail de nuit coûtent 2 milliards d'euros par an à l'Etat

Un avantage fiscal permet aux employeurs de récupérer entre 75 % et 205 % du coût des primes de nuit, révèle une étude. Avec une double conséquence pour les caisses de l'Etat : un manque à gagner de 2 milliards par an et un coût ultérieur pour la Sécurité sociale.

MARGOT VERMEYLEN



Le travail de nuit a « coûté » un peu plus de 2 milliards d'euros à l'Etat en 2024, selon l'inventaire des dépenses fiscales du SPF Finances. Un manque à gagner pour les caisses de l'Etat en croissance continue, qui a doublé en dix ans, et qui devrait encore croître, d'après les projections du Bureau fédéral du Plan.

En cause : un avantage fiscal accordé aux employeurs dont les travailleurs prestent la nuit ou en équipe. Pensé comme « une mesure d'aide pour compenser les coûts supplémentaires que le travail de nuit engendre pour l'employeur », selon le SPF Finances, ce subside salarial permet aux entreprises de conserver une partie du précompte professionnel normalement dû au fisc. En 2024, 19.561 entreprises en ont bénéficié, contre 5.255 dix ans plus tôt, selon les données de l'administration fiscale consultées par *Le Soir*. En effet, « cet incitant fiscal a pour conséquence de favoriser son développement », explique le SPF Finances.

La recette du succès ? L'avantage fiscal est tel qu'il est parfois égal à la prime de nuit déboursée par l'employeur, voire carrément supérieure, dévoile une étude conjointe du think tank flamand Minerva et du syndicat chrétien CSC. Conséquence : « Dans de nombreux cas, le tra-

vail de nuit est en réalité moins coûteux que le travail de jour », alerte Olivier Malay, chargé de cours à la Solvay Brussels School (ULB) et collaborateur à la CSC, l'un des deux coauteurs de l'étude.

Les écarts varient selon les secteurs. Dans la logistique alimentaire, l'avantage fiscal compense entre 75 et 100 % des primes. Dans la logistique non alimentaire, il peut atteindre entre 144 et 205 %. Concrètement, pour un employé payé 17 euros brut de l'heure, le coût supplémentaire de 2,8 euros pour du travail de nuit (dont le salarié touche 2,1 euros) est entièrement compensé par un avantage fiscal d'environ 4 euros. « L'Etat accorde des subventions massives pour les heures de nuit », en conclut Olivier Malay.

Le travail de nuit, trop cher ?

Rendre (enfin) la Belgique compétitive en comparaison à ses pays voisins et flexibiliser le travail, travail de nuit compris, tel est le projet porté par le ministre de l'Emploi et de l'Economie, David Clarinval (MR), dans le gouvernement De Wever. Avec un argument : lever les freins au travail de nuit permettra le « développement du secteur de la distribution, y compris l'e-commerce », en

Belgique, et donc de créer de l'emploi de notre côté de la frontière.

Dans ce but, le gouvernement fédéral s'est accordé sur l'extension du travail de nuit, de deux manières : d'abord en raccourcissant le nombre d'heures de travail considérées comme « de nuit » dans les secteurs où il est déjà autorisé (dans la distribution et les secteurs connexes). Désormais, le travail sera considéré comme « de nuit » entre 23 h et 6 h du matin, et non plus entre 20 h et 6 h. Ensuite, en supprimant l'interdiction générale du travail de nuit. En d'autres mots, si la réforme est approuvée au Parlement (elle y passe dans les semaines qui viennent), tous les secteurs pourront travailler de nuit. « Actuellement, il est autorisé dans environ 50 % des secteurs. Si cette réforme est votée, il le sera partout, notamment pour les titres-services. »

L'argumentaire pour flexibiliser le travail de nuit ne tient pas, selon les deux auteurs : « Pour justifier sa réforme du travail de nuit, le gouvernement affirme qu'il est trop cher. Or, celui-ci bénéficie déjà de subsides, peu connus du grand public », pointe Olivier Malay. Les raisons du « retard belge » en matière d'e-commerce seraient à chercher ailleurs, selon les auteurs : « Réduire les heures

Environ 547.000 personnes travaillent de nuit en Belgique. © BELGA

Dans de nombreux cas, le travail de nuit est en réalité moins coûteux que le travail de jour

Olivier Malay
Coauteur de l'étude



éligibles pour les primes de nuit semble une fausse solution : il est plus probable que l'absence de champion belge en e-commerce soit plutôt due à un manque de dynamisme entrepreneurial dans les années 2000 et suivantes, lorsque le secteur a émergé. »

Au-delà du coût fiscal, les auteurs pointent un second impact pour les finances publiques. « Le travail de nuit pèse deux fois pour l'Etat : via les avantages fiscaux et, plus tard, via la Sécurité sociale », en raison des problèmes de santé qu'il engendre. Troubles du sommeil, maladies cardiovasculaires ou impacts sur la santé mentale sont largement documentés. Aucune étude évaluant le coût pour la Sécu n'existe cependant au Bureau du Plan, à la Banque nationale de Belgique ou au Conseil central de l'économie.

Aujourd'hui, environ 547.000 personnes travaillent de nuit en Belgique, dont un tiers de manière régulière, d'après les données de Statbel, l'office belge de statistique. A titre de comparaison, chez nos voisins des Pays-Bas, environ 1,3 million de personnes travaillent parfois ou régulièrement de nuit, sur une population de 18 millions de personnes.

Un point de contact unique pour les demandeurs d'emploi

Ces points de contact réservés aux chercheurs d'emploi seront au nombre de 43, répartis dans toute la Wallonie. Dans le même temps, le système des agences locales pour l'emploi est lui aussi réformé par le ministre régional.



Les choses se décaient au niveau de l'accompagnement des demandeurs d'emploi wallons. La Wallonie est fortement impactée par la décision du gouvernement fédéral de limiter à deux ans le droit aux allocations de chômage. A charge pour les Régions d'accompagner ceux-ci pour un retour à l'emploi. Et la réforme présentée cette semaine par le ministre régional Pierre-Yves Jeholet (MR) va dans ce sens.

Le ministre souhaite ainsi créer 43 « points de contact uniques » répartis sur le territoire régional. Y officieront les travailleurs du Forem actuellement détachés dans 311 structures (242 ALE, 56 maisons de l'emploi, quatre relais de l'emploi et neuf bureaux de proximité). Ces nouveaux lieux seront pleinement opérationnels au plus tard le 1^{er} janvier 2027.

Ils rassembleront tous les services utiles en un seul endroit afin de rendre le parcours vers l'emploi plus simple, plus cohérent et plus efficace. Et en particulier pour les chercheurs d'emploi à employabilité faible ou très faible, qui ont besoin d'un accompagnement plus spécifique, notamment pour postuler en ligne. Les autres chercheurs d'emploi pourront également bénéficier de services collectifs, d'ateliers ou d'un accompagnement d'orientation. Dans chaque site, un responsable Forem, des conseillers en accompagnement, des assistants sociaux et un assistant technique seront présents.

« Cette réforme met fin à la dispersion des services et crée de véritables portes d'entrée vers l'emploi, organisées autour des besoins réels des chercheurs d'emploi », promet le ministre wallon de l'Emploi, dans un communiqué. « Elle n'est pas une réorganisation administrative mais un investissement dans l'efficacité, la lisibilité et l'accompagnement humain. »

Des ALE rattachées aux « points de contact »

Toujours sur le front de l'emploi, le ministre Jeholet a initié la future réforme du système des agences locales pour l'emploi (ALE). Pour rappel, ces agences permettent à des chômeurs de prester quelques heures par semaine pour effectuer certaines tâches ou petits travaux (jardinage, bricolage, garderie scolaire...) contre une rémunération horaire de 4,10 euros, en complément de leur allocation de chômage.

Pour le gouvernement wallon, le système actuel ne permet pas suffisamment aux chercheurs d'emploi de progresser vers un emploi durable. La réforme entamée vise à remplacer les ALE par un nouveau dispositif de prestations à heures limitées, directement intégré dans le parcours du chercheur d'emploi et piloté par le Forem.

Concrètement, ce nouveau mécanisme repose sur des prestations de maximum six mois, même si les personnes présentant une aptitude réduite au travail pourront demander une prolongation de ce délai. Le nouveau dispositif doit devenir un tremplin vers l'emploi. Les personnes qui s'inscriront dans ce parcours bénéficieront d'un encadrement renforcé via les futurs points de contact uniques et



Cette réforme renforce le Forem, structure les parcours et responsabilise tous les acteurs

Pierre-Yves Jeholet (MR)
Ministre wallon de l'Emploi



d'une revalorisation de la rémunération (passant de 4,10 à 6 euros/heure).

Le dispositif sera par ailleurs recentré sur les publics qui en ont le plus besoin : chercheurs d'emploi à employabilité faible ou très faible, personnes avec aptitude réduite au travail, ainsi que les chercheurs d'emploi à employabilité moyenne inscrits depuis au moins douze mois au Forem.

Parallèlement, les utilisateurs seront plus nombreux (administrations régionales, OIP, zones de police et de secours, pouvoirs locaux) et les activités éligibles seront étendues, « tout en restant strictement en dehors des circuits classiques du travail afin d'éviter toute concurrence », assure le gouvernement wallon. Cette réforme est adoptée « de manière responsable, sans perte de personnel et avec le maintien des services essentiels, notamment les garderies dans les écoles et l'accueil extrascolaire, via des mesures transitoires adaptées ».

En effet, au moment de la mise en œuvre de la réforme fédérale du droit aux allocations de chômage, la question du maintien du travail en ALE pour les chômeurs exclus s'était posée. Les Régions avaient pris des mesures

transitoires en attendant de réformer le système des agences locales pour l'emploi. Celle-ci est désormais esquissée en Wallonie. Et elle n'aura par ailleurs « aucune incidence sur les activités liées aux titres-services », ajoutent les autorités. En outre, « grâce à une meilleure qualité des données, à un matching plus précis et à une offre de formation davantage orientée vers les métiers en pénurie et les métiers d'avenir, le Forem sera en mesure de mieux soutenir les employeurs dans leurs recrutements ».

« Notre ambition est simple : permettre à chaque chercheur d'emploi de retrouver plus rapidement un travail, et aux entreprises de trouver les compétences dont elles ont besoin. Cette réforme renforce le Forem, structure les parcours et responsabilise tous les acteurs », conclut le ministre de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet.

Le plan fédéral pour les pollinisateurs rate sa cible

Natagora a répondu à l'enquête publique du gouvernement fédéral sur son futur plan pollinisateurs. L'association estime qu'il est trop centré sur les abeilles domestiques alors que ce sont les abeilles sauvages qui sont menacées.

FRÉDÉRIC DELEPIERRE

Abeilles, bourdons, papillons ou syrphes, tous les pollinisateurs jouent un rôle essentiel dans la nature et dans l'approvisionnement alimentaire des humains. Pourtant, un peu partout, leurs populations connaissent un déclin important. Certaines espèces ont tout bonnement disparu. Les causes sont multiples et souvent liées à l'activité humaine. Les plus fréquemment évoquées sont la perte d'habitats naturels (tels que les prairies fleuries, les haies et les friches), l'usage de pesticides, le changement climatique ou encore des maladies ou la prolifération d'espèces exotiques envahissantes. Pour tenter d'enrayer le phénomène, le SPF Santé publique a mis au point un plan fédéral pour les pollinisateurs 2026-2028. Il vise à restaurer un environnement favorable à tous les pollinisateurs. Mais comment ?

Dans un premier temps, ce plan fédéral prévoit des actions pour les colonies d'abeilles domestiques et pour les pollinisateurs sauvages, qu'il met sur un même pied. De manière assez large, il propose d'augmenter l'étendue, la qualité, la diversité et la connectivité des habitats et des ressources alimentaires disponibles pour soutenir des communautés de pollinisateurs sauvages et domestiques dans tout le pays. Le plan envisage aussi une surveillance sanitaire des ruches, une réduction des risques liés aux pesticides, un aménagement d'habitats pour les insectes ou encore une sensibilisation et un soutien à l'apiculture. Afin d'élargir les propositions et de recueillir des avis sur le

En Belgique, 80 % de la population de bourdons a déjà disparu. © DR

plan, une consultation publique a été ouverte jusqu'au 31 mars dernier. L'association de protection de la nature Natagora ne s'est pas privée de commenter. Et ça pique un peu.

Déséquilibre en faveur des abeilles domestiques

La première critique de Natagora porte sur le fait que le plan souffre d'un déséquilibre profond entre la place accordée à l'apiculture et à l'abeille domestique d'une part, et la conservation des pollinisateurs sauvages d'autre part. « Sur les six axes d'action du plan, cinq concernent principalement ou exclusivement l'abeille domestique », note Gaëtan Sény, responsable Politique Agriculture chez Natagora. « Cette orientation est scientifiquement réductrice et stratégiquement contre-productive car l'abeille domestique n'est pas une espèce menacée. C'est interpellant car on pourrait croire que ce sont des apiculteurs qui ont rédigé ce plan... »

Pourtant, en Belgique, plus de la moitié des espèces d'abeilles sauvages sont soit menacées, soit déjà disparues, soit en voie de l'être. Pour les bourdons, ce chiffre grimpe même à 80 %. A une échelle plus grande, un rapport de la Commission européenne publié cette année confirme que 172 espèces d'abeilles sauvages sont menacées en Europe, et que leurs besoins spécifiques – habitats, ressources florales, sites de nidification, sensibilité aux pesticides – sont très différents de ceux de l'abeille domestique. En conséquence, Natagora demande que le plan soit fondamentalement recentré sur les pollinisateurs sauvages, l'apiculture faisant l'objet d'un volet distinct, clairement délimité dans ses objectifs et sa portée.

Des pesticides presque oubliés

Plus loin, l'association regrette que la Belgique n'ait pas profité de ce plan pour définir une trajectoire de réduction

des pesticides. « Pourtant, l'urgence consiste aujourd'hui à transposer les résultats des recherches concernant les pollinisateurs dans les pratiques agricoles », ajoute Gaëtan Sény. « La mise sur le marché des pesticides constitue la compétence fédérale la plus directement pertinente pour la protection des pollinisateurs. C'est là que le plan devrait déployer ses principales ambitions. Or, il se contente de mentionner l'évaluation des risques pour les abeilles domestiques dans le cadre de l'approbation des produits, sans aucune mesure concrète de réduction de l'usage, ni d'interdiction ciblée dans ou à proximité de zones prioritaires. C'est réducteur et c'est une erreur. »

Une autre critique de Natagora : le plan ne démontre pas comment ses actions vont contribuer à atteindre chacun des six objectifs nationaux ni selon quels indicateurs les progrès seront évalués. « L'absence d'indicateurs est un problème systémique que la Cour des comptes belge a dénoncé dans son rapport de mai 2025 sur la politique wallonne d'utilisation durable des pesticides », rappelle Gaëtan Sény. « Le plan fédéral n'en tire aucune leçon. Il devrait pourtant inclure la mise à disposition de données relatives aux pesticides vendus avec une ventilation la plus précise possible d'un point de vue territorial. Ces données existent. Il suffit d'exiger des autorités fédérales qu'elles les produisent. »

Enfin, le point 10 du règlement européen sur la restauration de la nature impose aux Etats membres d'inverser le déclin de leurs populations de pollinisateurs d'ici à 2030 au plus tard. Le plan fédéral ne le mentionne nulle part. « C'est un constat gravissime », conclut Gaëtan Sény. « C'est l'objectif le plus puissant de cette loi. Les populations de pollinisateurs doivent augmenter en diversité et en quantité. Le plan ne rate même pas sa cible. La cible n'est pas là, tout simplement ! »

L'urgence consiste à transposer les résultats des recherches concernant les pollinisateurs dans les pratiques agricoles

Gaëtan Sény
Responsable Politique Agriculture
chez Natagora



Les commerces spécialisés en produits bio traversent-ils une zone de fortes turbulences ? Le mois dernier, la chaîne de six succursales Biocap, toutes situées en Wallonie, a été déclarée en faillite après un quart de siècle d'existence, juste avant d'être reprise par le groupe d'investissement Eurefi agissant sous franchise avec La Vie Claire, troisième acteur du bio en France (315 implantations). En janvier, c'étaient les trois magasins Biofagnes qui avaient été absorbés par Färm, lequel s'était déjà emparé des neuf Sequoia en 2024. Ce n'est pas tout : en coulisses, chez les grossistes, c'est la valse des fusions et des rachats depuis trois ans. Ces mouvements de consolidation augureraient-ils d'une crise du secteur ?

1 Comment se porte la consommation de produits bio en Belgique ?

Une crise, ce n'est en tout cas pas ce qui transparait des chiffres de consommation livrés par YouGov au *Soir*. Les volumes de vente de produits bio ont bondi de 6,4 % entre 2023 et 2024, malgré un léger fléchissement (-0,2 %) entre 2024 et 2025. Cette tendance se confirme jusqu'à fin février dernier, indique le bureau d'études, pointant aussi un net progrès en valeur, imputable en partie à l'inflation : +15,3 % en deux ans. Quant à la pénétration du bio, elle est stable et brillante : près de 98 % des ménages belges achètent au moins une fois par an des biens labellisés, « le client moyen achetant presque 32 fois par an au moins un produit bio », précise François Lambert, consultant chez YouGov.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : le secteur en a vu des vertes et des pas mûrs. « En 2022-2023, nous avons connu des moments difficiles », rappelle Ariane Beaudelot, coordinatrice du pôle développement de filière chez Biowallonie, la structure d'encadrement du bio au sud du pays. En cause : l'inflation, notamment de l'énergie, liée à la sortie de la crise du covid et à l'entrée en guerre de l'Ukraine. « Notre secteur est sensible à l'inflation puisque le bio est perçu comme trop cher », explique Alexis Descampe, responsable retail pour la Belgique du groupe Biotop, propriétaire des 42 magasins Färm. « Et quand le consommateur veut réaliser des économies, il coupe dans ses dépenses qu'il juge trop importantes. » Heureusement pour les magasins spécialisés, 80 % de leurs clients sont des fidèles qui poursuivent leur chemin dans l'univers du bio, quand bien même les circonstances économiques se détériorent.

2 Pourquoi ce mouvement de consolidation ?

Il n'empêche, le monde des petits revendeurs bio en a méchamment bavé il y a trois à quatre ans... « Avec la crise de cette époque-là, les opérateurs les plus fragiles n'ont pas tenu le coup. Il s'est produit un écrémage dans le secteur », retrace Ariane Beaudelot. « De là, découlent toutes ces fusions de grossistes et de magasins, permettant de professionnaliser le fonctionnement et d'augmenter les volumes de vente. »

Le fléchissement du pouvoir d'achat des consommateurs couplé au renchérissement des frais de fonctionnement du commerce a accéléré ce besoin économique : atteindre la masse critique. « Tout comme dans la grande distribu-

Secoué, le commerce bio est-il arrivé à maturité ?

Fusions, faillites, acquisitions. Ces dernières années, la vente de produits biologiques a connu de fortes agitations avant de se diriger vers une nouvelle ère économique, plus apaisée. Avant un possible doublement de ses parts de marché. Quatre questions pour comprendre.

certain niveau d'activité pour pouvoir répondre aux demandes d'une part des consommateurs et d'autre part, des fournisseurs. Bref, il s'agit de parvenir à se montrer suffisamment efficace et rentable », explique Pierre-Alexandre Billiet, économiste et CEO de Gondola, plateforme dédiée à la consommation et au commerce. En se consolidant, le bio serait ainsi entré « dans sa phase d'adolescence », avec ce que cela génère comme inconforts, voire douleurs. Comprenez la disparition d'une série de petits et moyens acteurs...

Déplorable ? Non, juge Ariane Beaudelot. « C'est plutôt positif pour tout le secteur du bio de voir des opérateurs y croire et reprendre des magasins. Sinon, ceux-ci auraient été voués à disparaître purement et simplement, entraînant ainsi une baisse de la consommation de bio, faute de distribution suffisante. C'est notamment le cas à Libramont et à Arlon où, hormis les Biocap (bientôt sous enseigne La Vie Claire, NDLR), il n'y avait pas beaucoup de magasins bio. »

3

Quel est l'impact de cette évolution pour les producteurs wallons ?

Avec la consolidation, les canaux de distribution restent en place. Mais le nombre d'acteurs, tant commerçants que grossistes, diminue, ce qui, de facto, réduit le nombre d'interlocuteurs pour les producteurs locaux et risque de diminuer leur pouvoir de négociation... De plus, les opérateurs qui montent en puissance sont en partie néerlandais (Biotop, donc Färm) ou totalement français (La Vie Claire), ce qui pourrait favoriser l'approvisionnement de ces chaînes de magasins de l'autre côté de la frontière belge.

Les agriculteurs bio wallons seraient-ils donc les perdants de la consolidation ? Les enseignes qui montent en puissance s'en défendent. « Oui, en France, 85 % de notre assortiment est français. Mais pour les magasins Biocap, qui porteront bientôt notre nom et que nous avons commencé à approvisionner pour assurer leur

continuité, nous avons souhaité qu'il y ait beaucoup plus de produits belges afin de préserver leur spécificité », explique Christelle Le Hir, présidente du directoire de La Vie Claire. « Les six points de vente wallons poursuivent donc leurs relations avec leurs fournisseurs locaux classiques ». Cela concerne une grande partie du frais (à l'exception du pain produit en France), le reste de l'assortiment provenant de l'Hexagone, sous marque propre. Chez Färm, le son de cloche est similaire : « La culture biologique locale est absolument essentielle. On ne peut pas, pour le moment, dissocier bio et local, » assure Alexis Descampe, avec cette nuance : « Il ne faut pas tomber non plus dans l'image d'Épinal consistant à rejeter l'agriculture bio des pays voisins. Concrètement, cela se traduit chez nous par 40 % du chiffre d'affaires réalisé avec des produits belges et 60 % avec des approvisionnements français et allemands. »

Les producteurs locaux auraient-ils toutefois du mouron à se faire pour l'avenir ? « C'est beaucoup trop tôt pour le dire », répond Ariane Beaudelet. « Les grossistes et les distributeurs ne sont pas bêtes. Ils savent que, dans l'esprit des consommateurs, "bio" égale "local". Nous l'avons remarqué : à chaque fois qu'un magasin ne met pas bien le local en avant, il perd du chiffre d'affaires. Cet ancrage, c'est hyper important, surtout en Wallonie. »

4

Comment évoluera le secteur dans les cinq à dix prochaines années ?

Dans l'immédiat, tous les regards du secteur bio (et de l'ensemble de l'agroalimentaire, d'ailleurs) sont tournés vers le Moyen-Orient. L'offensive américaine et israélienne contre l'Iran, suivie des répliques des Gardiens de la révolution dans l'ensemble de la région, laisse craindre une nouvelle vague inflationniste sur l'alimentation, couplée à un pouvoir d'achat raboté des consommateurs. Or on l'a dit : le bio est réputé plus cher que le conventionnel, même si l'écart de prix entre les deux filières s'est resserré ces der-

En absorbant des concurrents et en ouvrant de nouveaux points de vente, la chaîne Färm, propriété du groupe belgo-néerlandais Biotop, a grossi pour atteindre 42 magasins aujourd'hui. © SOPHIE HUGON.

nières années. De quoi plonger le commerce spécialisé dans une nouvelle crise ? « Je ne m'attends pas à une catastrophe », prédit Pierre-Alexandre Billiet, partant du principe que, depuis 2022, « le bio s'est plus ou moins replié sur sa niche de clients fidèles. Il devrait donc être épargné par l'épisode qui nous attend. Tout au plus risquerait-il de perdre quelques plumes ».

Et ensuite, pourra-t-il espérer sortir de cette niche, que Gondola estime à 4,5 % de l'ensemble de la consommation alimentaire ? « Je suis optimiste. Si le bio n'a pas réussi par choix, il réussira par dépit », prédit Pierre-Alexandre Billiet dont voici le raisonnement : « Le bio utilise moins de pesticides et d'engrais. Or ces intrants sont non seulement très polluants mais aussi hyperdépendants d'une énergie bon marché qui appartiendra bientôt au passé. Combinez cela à l'épuisement des sols provoqués par l'agriculture conventionnelle à bout de souffle et vous comprendrez que, demain, c'est davantage l'offre que la demande qui définira la consommation. » Avec le bio comme solution. « C'est pour cette raison que, selon moi, le bio va se stabiliser, puis doubler ses parts de marché endéans les cinq à dix ans. » Une prédiction que partage Christelle Le Hir : « En France, le bio en est à 6 % de parts de marché. Ma conviction, c'est qu'il faut atteindre les 12 % prônés par la loi Egalim. » Un objectif réaliste si les pouvoirs publics soutiennent le mouvement. Et que les consommateurs, bien informés et conscientisés, le suivent.

La Libre BELGIQUE

Adrien Dolimont dresse l'état de la Wallonie... dans un an

■ À l'optimisme prospectif du ministre-Président, l'opposition oppose la dureté des chiffres.

Analyse Stéphane Tassin

Chaque année, au printemps, celui qui préside aux destinées de la Wallonie se livre à un exercice un peu codifié appelé "discours sur l'état de la Wallonie". Adrien Dolimont (MR), l'actuel ministre-Président wallon, a donc prononcé son deuxième discours mercredi matin.

Qu'en retenir? Commençons par la conclusion. À l'avenir, tant qu'Adrien Dolimont présidera l'exécutif, ce discours ne sera plus prononcé au mois d'avril. Il préfère désormais le tenir au moment de la présentation du budget initial.

Mais s'agira-t-il encore d'un discours sur "l'état de la Wallonie", c'est-à-dire d'un exercice rétrospectif? En effet, un budget initial constitue la boussole financière dont se dote un gouvernement pour l'année à venir. Il relève donc d'une logique prospective.

Quoi qu'il en soit, c'est déjà à cet exercice que s'est livré Adrien Dolimont mercredi matin devant les députés wallons. Il s'est surtout attaché à esquisser ce que sera la Wallonie dans un an. En reprenant les mesures qui seront mises en œuvre d'ici là par l'ensemble des ministres, le Carolo a dressé le portrait de ce que pourrait être, en 2026, "le quotidien des Wallonnes et des Wallons". En revanche, il s'est peu attardé sur le bilan de l'action gouvernementale, si ce n'est pour évoquer les économies réalisées ces deux dernières années.

Le ministre-Président a bien mentionné un processus d'évaluation permanente des politiques menées en Wallonie, sans toutefois livrer la moindre évaluation, mais c'est sans doute encore trop tôt. La prochaine fois, elle sera nécessaire.

L'autre aspect important du discours du ministre-Président wallon était tout aussi prospectif, mais à plus long terme que 2026. Il a en effet insisté sur les priorités en matière de réforme, la réindustrialisation de la Wallonie, les questions énergétiques et bien entendu l'emploi, l'emploi et toujours l'emploi.

"Une politique industrielle, enfin!"

Si Adrien Dolimont fut prospectif, ce fut donc l'opposition qui s'occupa du constat. "L'année dernière le ministre-Président avait évoqué toute une série d'indicateurs, cette année il s'est bien gardé de le faire, nous l'avons fait à sa place", explique la cheffe de groupe PS, Christie Morreale, en marge de la séance parlementaire.

C'est donc à coups de chiffres peu flatteurs qu'elle a répliqué. Le taux d'emploi stagne, a-t-elle souligné, tandis que le nombre de demandeurs d'emploi augmente. L'âge médian pour l'achat d'un logement n'a pas évolué depuis la réforme des droits d'enregistrement, la destruction d'emplois se poursuit, les loyers augmentent et les finances publiques se dégradent. Seule mesure trouvant

grâce à ses yeux: la mise en place d'une politique industrielle – "enfin évoquée par le ministre-Président", mais "c'est en 2024 qu'il aurait fallu agir". Le PTB et les écologistes ont eux aussi critiqué la majorité en s'appuyant sur ces indicateurs.

Au final, l'exercice auquel s'est livré Adrien Dolimont reste, une fois encore, relativement convenu. La majorité affiche son optimisme, tout en reconnaissant les difficultés qui jalonnent le chemin, tandis que l'opposition souligne ce qui, selon elle, a été passé sous silence.

La véritable heure des bilans viendra en 2029. Reste à savoir si, dans un contexte électoral, quelqu'un s'en souciera encore – tant il est d'usage de dire que les élections ne se gagnent pas sur un bilan.

En revanche, il s'est peu attardé sur le bilan de l'action gouvernementale, si ce n'est pour évoquer les économies réalisées.

Le bricolage constitutionnel utilisé pour supprimer le Sénat va-t-il se banaliser ?

■ Pour certains experts, cette méthode trahit l'esprit de la Constitution.

Les sénateurs ont voté vendredi à la majorité des deux tiers la révision de l'article 195 de la Constitution. Bien que cette révision doive encore être adoptée en commission et en séance plénière à la Chambre des représentants, cela constitue une étape clé dans le processus de suppression du Sénat, l'un des grands combats du Premier ministre, Bart De Wever (N-VA).

Ce fameux article 195 définit la manière dont la Constitution peut être modifiée. Concrètement, à la fin d'une législature, plusieurs articles de la Constitution sont ouverts à révision dans une déclaration adoptée par la Chambre, le Sénat et le gouvernement. Cet acte entraîne la dissolution des deux chambres et la convocation d'élections dans les 40 jours. Seuls les articles ouverts à révision pourront être modifiés durant la législature suivante.

En 2024, à la fin de la précédente législature, une série d'articles de la Constitution ont donc été ouverts à révision. Parmi eux, certains concernent le Sénat, ainsi que l'article 195 lui-même. Ces articles ouverts à révision ne suffisent cependant pas à supprimer le Sénat.



Le Premier ministre, Bart De Wever (N-VA), en novembre au Sénat.

pelel cela une entourloupe ou un coup de Jarnac, mais cela revient clairement à tordre la Constitution."

"Dangereux précédent"

entourloupe risquerait donc de normaliser cette procédure. "Si, demain, la majorité est illibérale, elle pourra se servir de ce précédent pour faire beaucoup de dégâts, détaille

sera supprimée dans la Constitution et certains passages seront réécrits pour éviter les lourdeurs qui peuvent s'accumuler au fil des révisions.

C'est ici qu'intervient l'entourage trouvée par le gouvernement De Wever: réviser l'article 195 de la Constitution pour lui ajouter une disposition transitoire, valable uniquement pour la durée de la législature. Cette disposition transitoire a pour but d'ouvrir à révision des articles nécessaires à la suppression du Sénat, mais qui ne figureraient pas dans la déclaration de révision de 2024. La méthode, qualifiée de "peu élégante", même par certains sénateurs de la majorité, doit permettre de supprimer le Sénat durant la législature en cours.

"Cela malmène la Constitution tout en la respectant à la lettre", estime Marc Verdussen, professeur de droit constitutionnel à l'UCLouvain. Anne-Emmanuelle Bourgaux, constitutionnaliste à l'UMons, va plus loin: "Je ne sais pas s'il faut ap-

Ce contournement de la procédure de révision de la Constitution risquerait de renforcer un "dangereux précédent".

Ce n'est pourtant pas la première fois que des dispositions transitoires sont ajoutées à l'article 195 de la Constitution pour réviser des articles qui n'avaient pas été ouverts. La méthode avait déjà été utilisée en 2012 pour résoudre la crise des 541 jours et aboutir à la sixième réforme de l'État. Ironie de l'histoire: la N-VA avait alors largement critiqué une méthode qu'elle utilise aujourd'hui.

Ce contournement de la procédure de révision de la Constitution risquerait de renforcer un "dangereux précédent". "En 2012, il y avait une notion d'urgence. Sans cela, la stabilité de la Nation et de la démocratie aurait été menacée. Ici, ce n'est pas le cas. Le Sénat doit être réformé, mais il n'y a aucune urgence", martèle Anne-Emmanuelle Bourgaux.

Pour les deux professeurs de droit constitutionnel, le recours à cette

Marc Verdussen. Avec ce type de mécanisme, on peut toucher aux droits fondamentaux, aux garanties juridictionnelles, on peut toucher à beaucoup de choses".

"Si cela devient la norme, je ne vois pas ce qui empêcherait qu'on remette en cause la monarchie", ajoute Anne-Emmanuelle Bourgaux. Notons que, malgré cette révision controversée, la majorité des deux tiers au Sénat – tant qu'il existe – et à la Chambre est toujours requise pour modifier la Constitution.

Néanmoins, la procédure de révision de la Constitution est souvent critiquée pour sa lourdeur. "Je ne pense pas qu'il y ait un constitutionnaliste en Belgique qui défende l'article 195 tel qu'il est. Mais alors, changeons-le durablement sans passer par des dispositions transitoires", plaide Anne-Emmanuelle Bourgaux.

"Une boucherie constitutionnelle"

Si la suppression du Sénat finit par être votée, commencera alors un travail de "toilette" de la Constitution. Toute référence au Sénat

Au total, 27 articles de la Constitution seront modifiés par cette procédure, utilisant l'article 198 de la Constitution qui prévoit ce "nettoyage". "Toiletter, ça ne veut pas dire faire n'importe quoi. Or, ici, on va faire passer pour du toilettage des choses qui n'en sont pas", s'inquiète Marc Verdussen. Il cite en exemple l'article 4 de la Constitution qui précise la définition d'une loi spéciale, les lois qui touchent aux structures du pays (elles attribuent notamment les compétences aux entités fédérées). "Supprimer la mention du Sénat dans cet article, c'est bien plus que du toilettage", s'inquiète Marc Verdussen.

"C'est une boucherie constitutionnelle. Non seulement on demande au Sénat de se faire hara-kiri, mais on lui demande aussi de s'automutiler", ajoute Anne-Emmanuelle Bourgaux. Au total, douze votes sont nécessaires pour supprimer définitivement le Sénat. Deux d'entre eux ont déjà eu lieu.

Louis Dominé



Soignies : installation du nouveau conseil de la Jeunesse

<https://www.antennecentre.tv/actu/soignies-installation-du-nouveau-conseil-de-la-jeunesse/28245>

**Neufvilles: Louis court un marathon dans son
jardin pour la maladie de Charcot**

<https://www.antennecentre.tv/actu/neufvilles-louis-court-un-marathon-dans-son-jardin-pour-la-maladie-de-charcot/28246>